



## La gestion des dossiers et l'utilisation de la législation et des instruments de l'UE : composantes essentielles de la lutte contre la criminalité financière. <sup>1</sup>

Ce séminaire est soutenu par le programme Hercule II (2007-2013) de l'Union européenne. Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il a été créé pour promouvoir les activités visant à lutter contre les cas de fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE, notamment la contrebande et la contrefaçon de cigarettes.

[http://ec.europa.eu/anti\\_fraud/about-us/funding/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/anti_fraud/about-us/funding/index_en.htm)

**22-23 mai 2014 – IFJ-IGO - BRUXELLES**

Réf.: INT/2014.200

---

### Public-cible

L'IFJ dispensera une formation à 40 magistrats belges et à 47 magistrats étrangers, dont la majorité est originaires de tous les Etats membres de l'UE (juges d'instruction, procureurs et juges) concernant le droit pénal financier. Les magistrats étrangers seront recrutés par le biais du REFJ, le Réseau Européen de formation judiciaire.

### Contexte de cette conférence

Combattre la criminalité financière est primordial pour sauvegarder nos économies licites. Lutter contre cette menace requiert par conséquent une stratégie impliquant toutes les autorités judiciaires ainsi que toutes les autorités répressives.

Dans le Rapport final sur la cinquième série d'évaluations mutuelles « La criminalité financière et les enquêtes financières », qui a été adopté le 3/10/12 par le Groupe de travail du Conseil « Questions générales, y compris l'évaluation » (GENVAL), le manque de gestion efficace des dossiers (gestion du

---

<sup>1</sup> Cette communication ne reflète que l'opinion de l'auteur et la Commission européenne ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui serait faite des informations contenues dans celle-ci.

temps et des ressources) et la méconnaissance de l'utilisation des législations/instruments nationaux et européens dans le domaine de la criminalité financière sont reconnus comme un problème essentiel dans la poursuite des délits financiers au niveau national et européen.

Pour consulter le rapport intégral, veuillez cliquer sur

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/12/st12/st12657-re02.en12.pdf>

Il est notoire que les enquêtes financières prennent beaucoup de temps et nécessitent une grande quantité de *ressources en termes de temps, de ressources humaines et de moyens financiers*. Comme ces ressources sont à peine présentes dans les services d'investigation nationaux, il importe de les utiliser de façon efficace. Cela peut donc être intéressant pour les autorités de découvrir les systèmes de gestion des dossiers nationaux qui ont été développés dans d'autres Etats membres (ex. Pays-Bas, Royaume-Uni, l'Italie et les pays Scandinaves) en vue de réduire les doublons et de raccourcir les procédures judiciaires.

Une politique efficace de *gel et de confiscation* est également considérée comme une composante essentielle dans la lutte contre la criminalité financière. Bien qu'il y ait pas mal de textes législatifs européens (directive de 2012 sur le gel et la confiscation des produits du crime dans l'UE) et d'instruments disponibles dans ce domaine, il y a souvent un manque de recours pratique à ces instruments (ex. décision de gel européenne, ECE, etc.) de la part des magistrats qui, en revanche, continuent d'utiliser des instruments d'entraide judiciaire établis de longue date. (Recommandation 6.2.2. dans le rapport belge : qu'en est la raison et que peut-on apprendre des autres Etats membres ?) (Recommandation 6.2.1. Rôle exemplaire de l'Organe central pour la Saisie et la Confiscation (OCSC) dans la saisie des avoirs au stade de l'investigation).

En outre, on constate que les magistrats ne semblent pas avoir connaissance de la *législation spécifique de l'OLAF en matière de protection des intérêts financiers de la CE (législation PIF)*. Actuellement, une proposition de directive (COM(2012)363/2) relative à cette matière fait l'objet de discussions au sein des institutions UE et propose l'application de sanctions minimales par tous les Etats membres pour un nombre déterminé de délits financiers. Le rapport final susmentionné souligne l'importance de la formation des autorités judiciaires, à tous les niveaux, afin de renforcer l'expertise et d'améliorer la coopération judiciaire.

Enfin, l'examen des bonnes pratiques en matière de collecte des moyens de preuve qui se dissimulent derrière des données électroniques est un défi important.

## **Objectifs**

- 1) Actualiser les connaissances des juges et des procureurs concernant les instruments juridiques nationaux et européens du droit pénal financier, avec une attention particulière pour leur mise en œuvre ;
- 2) Echanger des expériences et des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des enquêtes financières dans les différents Etats membres ;

- 3) Familiariser les juges et les procureurs avec l'utilisation des instruments d'enquête financière afin d'améliorer la coopération judiciaire transfrontalière à l'avenir.

### **Dates**

Du jeudi 22 mai 2014 au vendredi 23 mai 2014

### **Lieu**

Institut de Formation judiciaire (IFJ-IGO) – Avenue Louise 54 – 1050 Bruxelles (Belgique)  
<http://goo.gl/maps/vrmRv>.

1<sup>er</sup> étage, salle de réunion Bonnie & Clyde

### **Commentaires**

Les langues de travail du séminaire sont l'anglais et le français, avec interprétation simultanée.

Le nombre de participants est limité à 40 juges et procureurs et à 47 juges et procureurs originaires des autres Etats membres et des pays candidats.

#### Documentation :

Notre organisation encourage une politique 'sans papiers' respectueuse à l'environnement. C'est pour cette raison que les participants sont priés de bien vouloir utiliser leurs portables ou tablettes personnels ou d'imprimer la documentation qui leur sera transmise. Les documents de la réunion seront disponibles par le biais d'un lien hypertexte lequel sera accessible la semaine avant le début du séminaire .

<http://edu.igo-ifj.be/fr/doc/int-200-218> - password : int200

---

## Programme

---

### 1. Jeudi 22 mai 2014

#### Matinée :

**Bonnes pratiques concernant la gestion des dossiers d'enquête dans le domaine de la criminalité financière**

- |               |   |
|---------------|---|
| 9:00 - 9:30   | Enregistrement  |
| 9:30 - 9:35   | Mot de bienvenue par Madame <b>Edith VAN DEN BROECK</b>   |
| 9:35 - 9:45   | Présidence et introduction par Monsieur <b>Jean-Michel VERELST</b> , directeur adjoint, Organe Central pour la Saisie et la Confiscation (OCSC)   |
| 9:45 – 10:15  | <b>Présentation du Rapport final sur la cinquième série d'évaluations mutuelles « La criminalité financière et les enquêtes financières » par Monsieur Peter BRÖMS</b> , <i>conseiller stratégique senior au National Bureau of Investigation, Criminal Intelligence and Investigation Division</i> à Stockholm, Suède, auparavant Expert national, Secrétariat général, Conseil de l'UE.   |
| 10:15 – 10:30 | Questions/Réponses  |
| 10:30 – 12:30 | <b>Présentations de bonnes pratiques par des experts, en accordant une attention particulière à la gestion des ressources, aux procédures et à la coopération entre les différents acteurs (20' par intervenant)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Représentante du Centre d'Expertise financière, Madame <b>WITTEVEEN</b>, <i>secrétaire du CEF</i> aux Pays-Bas</li><li>• Représentant du Service de police métropolitaine de Londres « Specialist and Economic Crime Command » (enquêtes conduites par la police)<br/>Monsieur <b>Simon WELCH</b>, <i>Commissaire de police, Criminal Finance Teams SC&amp;O 7</i>, <i>Specialist and Economic Crime OCU</i> à la Police métropolitaine de Londres</li></ul> |
| 11:10 – 11:30 | Pause-café  |

11:30 – 12:50

- Représentant du Bureau national suédois contre les infractions économiques en charge d'instruire et de poursuivre les crimes financiers, Monsieur **Jonas ARVIDSSON**, procureur senior
- Représentant de la France : Monsieur **Jacques CARRERE**, procureur de la République adjoint, Parquet de Paris
- Représentant de l'Italie : Monsieur **Gianfranco DONADIO**, procureur général adjoint, Direction nationale antimafia (Italie)

12:50 – 13:00 Q&R

13:00 – 14:00 Lunch offert par l'IFJ-IGO

**Après-midi :**

***Législation et instruments nationaux et européens concernant la confiscation des avoirs***

14:00 Présidence et introduction  
Monsieur **Jean-Michel VERELST**, directeur adjoint, Organe central pour la Saisie et la Confiscation (OCSC)

14:00 – 14:20 **Décision de gel européenne : cadre légal, application et pièges**  
Madame **Svetlana KLOUCKOVA**, Ph.D., directrice du Département des Affaires internationales. Parquet général de la République tchèque.

14:20 – 15:00 **Mise en œuvre de la décision de gel européenne en Belgique**  
Monsieur **Jean-Michel VERELST**, directeur adjoint, Organe central pour la Saisie et la Confiscation (OCSC)

15:00 – 15:30 Pause-café

15:30 – 16:45 **Atelier sur la mise en œuvre de la décision de gel européenne dans les différents Etats membres**  
Cas introduit par Madame **Inge ARNAUTS**, substitut procureur du Roi à Anvers, Unité financière  
*(Les participants seront répartis en 4 groupes. Chaque groupe de travail désigne un rapporteur qui fera un compte rendu des résultats de la discussion lors de la session matinale du 23/5/14)*

16:45 – 17:10 **Recouvrement des avoirs criminels et gestion des avoirs saisis**  
Présentation de CARIN (réseau regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs)  
Monsieur **Burkhard MUHL**, Senior Specialist, Bureau des biens d'origine criminelle d'Europol & Secrétariat de CARIN

17:10 – 18:00	<b>Recherche et instruments techniques pour la réalisation d'enquêtes financières plus efficaces et les bonnes pratiques italiennes dans le domaine de la gestion des avoirs saisis</b> Monsieur <b>Michele RICCARDI</b> , Professeur adjoint d'économie de l'entreprise, chef de projet comptable et chercheur TRANSCRIME au Centre de recherche conjoint sur la criminalité transnationale
17:50 – 18:00	Q&R
20:00	Dîner à la ville

---

## 2. Vendredi 23 mai 2014

### Matinée :

#### *Améliorer les enquêtes financières par le biais de la législation PIF*

9:00 – 9:10	Présidence et introduction Monsieur <b>Stefan De MOOR</b> , juge à la cour d'appel d'Anvers (ancien membre de l'OLAF).
9:10 – 10:00	Compte rendu de l'atelier du 22 mai 2014 par les 4 rapporteurs, concernant la mise en œuvre de la décision de gel européenne et réaction de Mr Stefan De Moor
10:00 – 10:30	<b>La législation de l'OLAF concernant la protection des intérêts de l'UE en général</b> Monsieur <b>Stefan DE MOOR</b> , juge à la cour d'appel d'Anvers
10:30 – 10:50	<b>Présentation concernant la proposition de directive du PE et du Conseil relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal</b> Monsieur <b>Lothar KUHL</b> , chef d'unité, OLAF.D.1. : Développement politique ( <i>à confirmer</i> )
10:50 – 11:10	Pause-café
11:10 – 11:30	<b>Réseau des équipes communes d'enquête (JIT's)</b> Monsieur <b>Vincent JAMIN</b> , chef du Secrétariat du réseau d'experts nationaux sur les équipes communes d'enquête d'EUROJUST
11:30 – 12:20	<b>Présentation de cas concernant les données électroniques et l'accès aux données comportant des informations pertinentes pour les enquêtes financières, en particulier concernant la fraude au détriment des intérêts financiers de l'UE et la corruption</b>

